

Que fait l'APEL à Notre Dame de la Tramontane ?

L'APEL a la responsabilité de représenter les parents au sein de diverses instances et commissions.

Au quotidien, elle contribue à l'élaboration de projets éducatifs de l'établissement et veille à leur mise en œuvre.

Cette mission est assurée au sein des instances de fonctionnement de l'établissement.

L'Apel siège ainsi au sein du conseil d'établissement, des conseils de classe, des conseils de discipline et au conseil d'administration de l'Ogec (Organisme de gestion de l'enseignement catholique).

Elle est le lien au quotidien entre les parents et les responsables de Notre Dame de la Tramontane.